



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN EMPLOI**

Délibération n° 2023.06.28.073

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le tableau des emplois ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 juin 2023.

Considérant la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'entretien au sein du service Entretien - restauration (32 heures hebdomadaires) afin d'être en conformité avec le temps de travail réel de l'agent adapté aux besoins du service qui correspond à un temps complet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De charger le Maire de porter, à compter du 1^{er} juillet 2023 de 32 heures à 35 heures le temps hebdomadaires moyen de travail d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet du service Entretien - restauration ;
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- chargent le Maire de porter, à compter du 1^{er} juillet 2023 de 32 heures à 35 heures le temps hebdomadaires moyen de travail d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet du service Entretien - restauration ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 0

Date convocation et affichage :
21 juin 2023

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.

Étaient excusés représenté(es) : Natacha MARCHIPONT (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à B. DEVAY), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PARADIS), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à A. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), Guy BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>